

Chapitre 1

La diversité ethnoculturelle et les rapports ethniques au Québec : le contexte historique et social

Marie Mc Andrew et
Geneviève Audet

Repères chronologiques

- 1608 Établissement sous l'égide de Champlain de la Nouvelle-France et de diverses alliances avec les populations autochtones présentes sur le territoire depuis environ quinze mille ans.
- 1734 Condamnation à mort de l'esclave Marie-Josèphe Angélique, ce qui illustre la présence d'esclaves en Nouvelle-France, en nombre limité toutefois.
- 1763 Traité de Paris qui confirme la conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre et l'arrivée subséquente des premiers immigrants britanniques et juifs.
- 1774 Acte de Québec qui autorise les Canadiens français à utiliser la langue française et à pratiquer la religion catholique et qui protège certaines de leurs caractéristiques spécifiques (régime seigneurial, droit civil, etc.).

- 1776-1783 Guerre d'indépendance américaine qui a pour conséquence l'établissement des loyalistes dans les Eastern Townships (les Cantons-de-l'Est).
- 1845-1852 Immigration massive des Irlandais fuyant la famine qui ravage leur pays.
- 1867-1914 Établissement de la Confédération canadienne et processus de construction nationale, entre autres par l'extension territoriale vers l'Ouest. Forte immigration de juifs ashkénazes de l'Europe de l'Est à Montréal et d'autres immigrants de l'Europe de l'Ouest et de l'Est, dont certains demeureront au Québec.
- 1945-1960 À la suite de la Seconde Guerre mondiale, importante vague migratoire de l'Europe du Sud : Italiens, Portugais, Grecs...
- 1960 Début de la Révolution tranquille, qui va entre autres recentrer le nationalisme traditionnel canadien-français vers un nationalisme territorial québécois et être à l'origine de l'implication du gouvernement québécois en matière d'immigration et d'intégration des immigrants.
- 1967 Adoption par le gouvernement canadien d'une politique de sélection des immigrants non discriminatoire sur le plan des origines nationales.
- 1977 Adoption, par le gouvernement du Québec, de la loi 101 (RLRQ c. C-11) qui, entre autres, vise à faire du français la langue de travail au Québec et dirige les nouveaux arrivants allophones vers l'école de langue française.
- 1978 Accord Couture-Cullen qui accorde au Québec un pouvoir prépondérant dans la sélection des immigrants.
- 1978 Adoption de la Politique du développement culturel, qui met de l'avant l'interculturalisme comme mode de gestion des rapports entre Québécois d'origines diverses, suivie en 1981 du premier Plan d'action à l'intention des communautés culturelles, *Autant de façons d'être Québécois*.
- 1970-1990 Arrivée d'immigrants de plus en plus francophones, entre autres des Haïtiens et des *boat people* originaires du Cambodge, du Laos et du Vietnam.

- 1990 Adoption de l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration *Au Québec pour vivre ensemble*, le premier cadre exhaustif en ces matières, qui balise encore aujourd'hui les actions gouvernementales.
- 1991 Accord Gagnon-Tremblay-McDougall qui donne au Québec le pouvoir exclusif de sélectionner les immigrants économiques ainsi qu'une responsabilité exclusive en ce qui concerne l'intégration de l'ensemble des nouveaux arrivants.
- 1991-2011 Diversification croissante des vagues migratoires, entre autres sur le plan des origines, des langues parlées et des religions pratiquées. Augmentation significative des niveaux d'immigration, fixés tous les cinq ans, à partir de l'an 2000.
- 1995 Adoption d'une politique de régionalisation de l'immigration par le gouvernement québécois (qui commence à porter ses fruits).
- 2007-2009 Crise des accommodements raisonnables, qui a pour effet d'étendre le débat public sur l'immigration à l'ensemble du Québec, mais aussi de susciter un recul des attitudes positives à l'égard de la diversité.
- 2008 Publication de *La diversité: une valeur ajoutée*, qui, comme son titre l'indique, réitère les grandes orientations pluralistes du gouvernement québécois mais ne se prononce pas clairement sur une politique antiraciste et antidiscriminatoire.

Introduction

En tant que futurs enseignants, il importe d'avoir une bonne compréhension de l'héritage qu'est celui de la société québécoise en matière de rapports ethniques et d'intégration des immigrants, tout en acquérant des connaissances de base sur l'état actuel de la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse. Ces éléments seront en effet essentiels pour être, comme le demande le référentiel des compétences attendues des enseignants par le ministère de l'Éducation (MEQ, 2001, p. 59), « un critique et un interprète des objets de savoir et de culture » à transmettre aux élèves, tout en « adaptant les situations d'enseignement et d'apprentissage » à mettre

en œuvre en fonction des caractéristiques des élèves. Ils peuvent aussi servir de déclencheur à une réflexion sur l'obligation « d'agir de façon éthique dans l'exercice de vos fonctions en évitant tout particulièrement toute forme de discrimination à l'égard des élèves, des parents et des collègues ».

1.1 L'immigration et les rapports ethniques au Québec : quelques rappels historiques

1.1.1 Les origines

Comme le dit un adage populaire, « nous sommes tous des immigrants, ici ». Et selon la définition plus ou moins large qu'on donne au concept d'immigrant, cette affirmation pourrait même s'appliquer aux Autochtones. En effet, les populations qu'on désigne sous le nom de Premières Nations auraient gagné le continent nord-américain il y a quelque quinze mille ans, alors que les Inuits seraient arrivés il y a environ cinq mille ans (voir le chapitre 3). Cependant, si l'on considérait comme immigrant tout groupe qui ne vit pas dans son continent d'origine, l'entière population mondiale, à l'exception des Africains, répondrait à cette définition.

ENCADRÉ 1.1

Pour aller plus loin...

L'ouvrage *Tous parents, tous différents* (1992) est un outil pédagogique particulièrement intéressant pour les futurs enseignants de biologie mais aussi, de façon plus large, pour ceux de mathématiques et de sciences et technologie, puisqu'on y découvre non seulement l'histoire de la colonisation de la Terre par *Homo sapiens*, mais également les processus qui ont mené à la diversification génétique de celui-ci. Il s'agit d'un livre écrit dans le cadre de l'exposition du même nom du Muséum national d'histoire naturelle, présentée au Musée de l'Homme de Paris (Langaney, A., Hubert Van Blijenburgh, N. et Sanchez-Mazas, A. [1992]. *Tous parents, tous différents*. Bayonne, France: Chabaud).

Dans ce chapitre, nous nous limiterons donc à deux grands mouvements de population. Dans un premier temps, celui qui, à partir du xvii^e siècle, a amené les colonisateurs européens français et britanniques à dominer ce qui allait devenir le Québec et le Canada, puis, dans un second temps, celui des nombreux groupes qui, à partir du milieu du xix^e siècle jusqu'à aujourd'hui, se sont joints à notre société.

ENCADRÉ 1.2 Pour aller plus loin...

Nous proposons deux ressources pédagogiques intéressantes à utiliser en classe à cet égard : l'ouvrage de Bernard Mounier *Samuel de Champlain : carnets de voyages au Canada* (Québec : Bonne Anse, 2007) ; et pour les cinéphiles, le film *Robe noire*, réalisé en 1991 par Bruce Beresford, qui offre un portrait saisissant des tensions d'acculturation entre les deux groupes.

Les colons français ont été le premier groupe européen à s'installer dans une partie de ce qui allait devenir le Québec, soit, pour l'essentiel, la vallée du Saint-Laurent. Contrairement à ce que véhicule le mythe de l'homogénéité de la culture « québécoise » à ses origines, il est essentiel de rappeler qu'une certaine diversité a caractérisé la présence française en Nouvelle-France. D'une part, les colons français provenaient de diverses régions (même si l'ouest de la France et le bassin parisien dominaient), à une époque où les différences culturelles régionales étaient plus importantes qu'aujourd'hui. De plus, la présence de nombreux catholiques de première génération issus de familles protestantes converties sous de fortes pressions, lors des guerres de religions, y a été significative. Le fondateur de Québec, Samuel de Champlain, correspond d'ailleurs étroitement à ce cas de figure, et certains historiens ont fait valoir que c'est grâce à ses origines ainsi qu'à l'horreur que lui avait inspiré l'intolérance religieuse en France qu'il a su établir un rapport beaucoup plus ouvert avec les populations autochtones que les Britanniques en Nouvelle-Angleterre (Hackett Fischer, 2011). Au fur et à mesure que s'est construite la colonie, toutefois, la pression en faveur de l'homogénéité s'est accrue, d'une part, par l'interdiction imposée aux protestants d'immigrer en Nouvelle-France et, d'autre part, par des efforts importants de christianisation des populations autochtones. En ce qui concerne ce second enjeu, les succès ont été plus

limités, et plusieurs historiens considèrent que les colons français de cette époque ont davantage été acculturés² aux coutumes amérindiennes que l'inverse.

Dès le milieu du xviii^e siècle, les « Canadiens » sont déjà fortement distincts des Français en raison des conditions plus égalitaires qui prévalent en Nouvelle-France — comme la possibilité de posséder des terres et le régime seigneurial moins rigide —, mais aussi grâce au métissage culturel (Lacoursière, Provencher et Vaugeois, 2000). Les emprunts matériels aux cultures autochtones sont bien connus (canots, raquettes, sirop d'érable), mais d'autres apports plus profonds sont souvent méconnus ou négligés, dont la culture égalitaire, la pratique de la démocratie (qui existait déjà largement au sein de la Confédération des Mohawks) ainsi que le statut important des femmes. Un « temps zéro » où la culture québécoise aurait été « pure » ou « authentique » n'existe pas.

Malheureusement, le Québec a aussi un héritage d'esclavage, de discrimination et de ségrégation (voir le chapitre 7) à l'égard des populations autochtones, héritage qui allait s'accroître sous le régime anglais lorsque le colonialisme commercial, basé sur la traite des fourrures, allait être graduellement remplacé par un colonialisme de peuplement axé sur l'occupation des terres (voir le chapitre 3). Il en va de même des rapports avec diverses minorités « racisées » qui ont été présentes tôt sur le territoire de la Nouvelle-France, entre autres des esclaves noirs, même si c'était en nombre plus limité que dans le reste des Amériques. Le cas de l'esclave Marie-Josèphe Angélique, condamnée à mort en 1734, est un exemple historique bien connu qui illustre cette réalité.

ENCADRÉ 1.3 Pour aller plus loin...

À ce propos, nous recommandons de visionner le documentaire *Les mains noires : procès de l'esclave incendiaire*, de Tetchena Bellange (2010), de même que le documentaire de Marquise Lepage, *Le Rouge et le Noir au service du Blanc* (2005). Le site Web *La torture et la vérité*, permet aux élèves de se renseigner sur l'histoire de l'esclavage, et notamment de cette esclave (<http://www.canadianmysteries.ca/sites/angelique/accueil/indexfr.html>).

2. Pour une définition du concept d'acculturation, voir le chapitre 6.

1.1.2 Le Régime britannique

Avec la Conquête britannique de 1763, une diversification de la population canadienne sur une plus grande échelle allait se produire (Lacoursière *et al.*, 2000). Deux mouvements marquent les vingt premières années du Régime anglais. D'une part, on assiste à une immigration significative de quelque 8 000 loyalistes, des colons anglo-saxons restés loyaux à la Couronne britannique après l'Indépendance américaine, qui constitueront le premier noyau de la communauté anglophone au Québec. Ils ont aussi développé une organisation sociale et territoriale différente et parallèle au régime seigneurial français dans les Cantons-de-l'Est, encore aujourd'hui marqués par leur présence. D'autre part, cette période verra l'arrivée au Québec des premiers juifs qui, à l'instar des protestants, n'avaient pas l'autorisation d'immigrer en Nouvelle-France. Ces immigrants britanniques de tradition ashkénaze³ s'installeront surtout en dehors de Montréal, entre autres la dynastie des Hart, bien connue dans la région de Trois-Rivières. Après une histoire politique complexe, le petit-fils des premiers immigrants de cette famille, Ezechiel Hart, s'alliera au mouvement patriote en 1832 et sera à l'origine de la première reconnaissance, par un Parlement dûment élu, des droits civiques des juifs dans tout l'Empire britannique, une avancée dont tous les Québécois doivent encore aujourd'hui être fiers.

Parallèlement à ces mouvements migratoires, les vingt premières années du régime anglais sont aussi marquées par un événement fondateur : l'Acte de Québec de 1774. Celui-ci permet aux catholiques de langue française, qui constituent alors l'immense majorité de la population du Québec et du Canada, de préserver leur langue, de pratiquer leur religion et de maintenir leurs institutions, dont le régime seigneurial, leur appareil judiciaire (droit civil français) et leur réseau d'écoles. Ces concessions ne sont pas accordées par les Britanniques dans un souci de promotion du pluralisme, mais afin d'éviter que la population canadienne-française ne se joigne à la révolution américaine qui pointe à l'horizon. Cependant, ce compromis historique place la culture d'« accommodement raisonnable » (voir le chapitre 8) au centre même de la trajectoire historique de ce qui allait devenir le Québec.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la population anglophone, essentiellement originaire de l'Angleterre et de

l'Écosse, allait en grande partie demeurer protestante. Cette situation allait toutefois changer radicalement avec l'arrivée significative des immigrants irlandais fuyant la famine qui ravageait leur pays, entre 1845 et 1852 (Lacoursière *et al.*, 2000). Ce mouvement remet en question pour la première fois la congruence entre la langue et la religion, qui a jusqu'alors servi à distinguer les « Canadiens » des « Anglais ». Les Irlandais sont en effet massivement catholiques. De plus, leur rapport à l'Empire britannique est pour le moins ambigu, puisque l'Irlande est en lutte depuis des siècles pour préserver son indépendance. Une grande partie d'entre eux s'assimileront linguistiquement à la minorité anglophone, même s'ils garderont une identité culturelle fortement distincte. Mais une minorité significative se joindra à la communauté canadienne-française du fait de l'adoption de nombreux orphelins par des familles catholiques de Québec et de Montréal et du taux élevé de mariages mixtes. Ainsi, aujourd'hui, beaucoup de Québécois d'expression française comptent des immigrants irlandais parmi leurs ancêtres, que cela soit évident en raison de la conservation du patronyme, comme les Ryan et Johnson, ou plus invisible, car de nombreux patronymes ont été transformés pour être « typiquement » français. La musique et la danse « traditionnelles québécoises » sont également fortement marquées par l'influence irlandaise.

ENCADRÉ 1.4 Pour aller plus loin...

Pour approfondir avec les élèves cette première vague migratoire marquante de notre histoire (autre que britannique et française), tout en réfléchissant sur d'autres enjeux liés à l'immigration, d'hier à aujourd'hui, une visite à Grosse-Île, dans la région de Chaudière-Appalaches, s'impose. Sinon, on peut se référer à la vidéo *Exploring Collective Memory: rencontre à Grosse-Île (Creating Cultural Action Spaces/ Créer des Espaces de Collaboration et GREAPE, 2003)*, qui retrace le parcours de futurs enseignants qui ont fait cette visite en compagnie de chercheurs de l'Université de Montréal et de l'Université McGill et qui ont réfléchi à ses apports potentiels à leur formation personnelle et professionnelle.

3. Les juifs ashkénazes arrivent en Europe et en Amérique du Nord depuis l'Europe de l'Est, notamment de la Pologne. Les juifs sépharades, originaires de l'Espagne d'avant l'Inquisition de 1492, sont arrivés au fil des années en Afrique du Nord et dans les Balkans.

1.1.3 De la Confédération à la Révolution tranquille

Après la création de la Confédération, en 1867, le Canada et le Québec modernes sont marqués par des vagues d'immigration majeures qui visent le peuplement du territoire et le développement économique, particulièrement dans les provinces de l'Ouest. Si beaucoup d'immigrants ne font que passer par le Québec, qui constitue alors une porte d'entrée majeure vers les États-Unis, plusieurs communautés y feront souche, surtout à Montréal, mais également en région. L'un des mouvements les plus importants est celui des juifs ashkénazes de l'Europe de l'Est fuyant les pogroms et les persécutions, qui se poursuivra de manière significative du milieu du XIX^e siècle jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Ils s'installeront surtout à Montréal, le long du boulevard Saint-Laurent, qu'ils marqueront profondément.

ENCADRÉ 1.5 Pour aller plus loin...

Pour les cinéphiles, voir le film *Chez Schwartz*, où les gourmets peuvent aller déguster un de leurs fameux *smoked meat*. Nous recommandons fortement aux futurs enseignants en histoire et éducation à la citoyenneté l'ouvrage *Saint-Laurent: la Main de Montréal*, de Pierre Ancitil (2002), qui fait écho à l'exposition du même nom organisée par le musée Pointe-à-Callière et qui met bien en valeur le rôle plus large de creuset culturel de diverses communautés qu'a joué cette grande rue de Montréal. On peut également trouver beaucoup d'information sur la population juive de Montréal et son histoire en consultant le livre *Les communautés juives de Montréal: histoire et enjeux contemporains*, sous la direction de Pierre Ancitil et Ira Robinson (Québec: Septentrion, 2011).

Avec la population francophone qui immigre à Montréal à peu près à la même époque⁴ alors que l'urbanisation du Québec s'accroît, les rapports seront

4. Rappelons que Montréal ne devient majoritairement francophone qu'en 1911.

complexes. D'une part, les collaborations dans le domaine culturel entre les élites qui tentent de protéger respectivement les cultures et les langues française et yiddish seront relativement fréquentes. Les immigrants juifs s'installeront souvent dans des quartiers canadiens-français, y tenant de petites épiceries (dont les premiers supermarchés Steinberg, des années 1950 à 1980). D'autre part, le dogme catholique, implanté solidement dans la population canadienne-française alors très religieuse et qui faisait des juifs les « assassins du Christ », ainsi que la compétition économique entre deux communautés qui se situaient plutôt au bas de l'échelle, ont suscité des phénomènes de repli et même des conflits entre les deux communautés.

ENCADRÉ 1.6 Pour aller plus loin...

Nous conseillons aux futurs professeurs de littérature de faire lire à leurs élèves des extraits de *Rue Saint-Urbain*, de Mordecai Richler, l'un des grands écrivains québécois anglophones, qui reflète bien les relations complexes entre les jeunes juifs, les francophones et les anglophones avant les années 1970. Par ailleurs, pour illustrer le statut des Canadiens français à Montréal jusqu'à la Révolution tranquille, *Bonheur d'occasion*, de Gabrielle Roy, demeure la référence incontournable. Les cinéphiles ont accès à deux excellents films: *The Apprenticeship of Duddy Kravitz* (1974), ainsi que le film éponyme du roman de Gabrielle Roy, *Bonheur d'occasion* (1983).

Ces tensions diffuses s'accroîtront durant la période de l'entre-deux-guerres, où elles seront souvent récupérées par un nationalisme qui a parfois flirté avec l'antisémitisme et, de façon beaucoup plus marginale, par des mouvements s'inspirant de l'idéologie nazie, tels que celui des chemises brunes d'Adrien Arcand.

Les futurs enseignants doivent prendre conscience de l'existence de ces phénomènes, qui marquent encore, dans une certaine mesure, le rapport que la communauté juive entretient avec le nationalisme québécois, même dans ses formes plus modernes et plus ouvertes. Ces inquiétudes sont accrues par la forte présence de survivants de l'Holocauste et de leurs enfants chez les juifs montréalais, même si le rapport des immigrants sépharades

francophones d'Afrique du Nord, arrivés au Québec à partir des années 1960, a été globalement plus facile avec la société québécoise.

ENCADRÉ 1.7 Pour aller plus loin...

Pour comprendre le contexte des années 1930, nous recommandons fortement la lecture de l'ouvrage de Jean-Pierre Charland *L'été de 1939 avant l'orage* où, sous le couvert d'une intrigue policière, nous sommes initiés à un ensemble d'incidents majeurs qui ont marqué cette période, dont le refus de l'hôpital Notre-Dame d'embaucher un interne juif ou encore l'érection de pancartes interdisant aux juifs l'accès au village de Sainte-Agathe. Pour une compréhension plus large, une visite du Musée commémoratif de l'Holocauste à Montréal permet d'avoir une vue d'ensemble sur l'antisémitisme dans le monde à cette époque, tout en sensibilisant aux caractéristiques de la communauté juive montréalaise (www.mhmc.ca).

Jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, d'autres communautés s'établiront au Québec en provenance de l'Europe de l'Ouest et de l'Est, et même de régions qui ne faisaient pas partie des pays « privilégiés » par les autorités (et par la politique d'immigration jusqu'en 1967), c'est-à-dire les pays dont la population était de « race » blanche et d'héritage européen. Ce sera le cas, entre autres, de Noirs fuyant la ségrégation aux États-Unis, d'immigrants du Moyen-Orient, souvent confondus avec les juifs, et surtout de travailleurs chinois employés à la construction du chemin de fer dans l'Ouest canadien, mais dont la plupart s'établiront par la suite dans les grandes villes canadiennes. Quelques exemples de cette présence: les nombreux « rangs des Allemands » qu'on trouve dans diverses régions du Québec, la présence importante des Ukrainiens en Abitibi, le quartier de la Petite-Bourgogne, à Montréal, qui verra éclore le jazz canadien ainsi que les principales institutions luttant contre la ségrégation, au sein de la communauté noire anglophone, et enfin le quartier chinois, qui perdra graduellement, au cours du xx^e siècle, son rôle de quartier résidentiel au profit de sa vocation commerciale et touristique, au fur et

à mesure que la ségrégation et la discrimination en place à l'égard des populations asiatiques diminuera.

ENCADRÉ 1.8 Pour aller plus loin...

Sur le caractère multiethnique de plusieurs régions du Québec que l'on considère souvent comme homogènes, voir entre autres deux excellents romans: *Marie suivait l'été*, de Lise Bissonnette (1992), et *Mistouk*, de Gérard Bouchard (2002). Sur la présence des Noirs anglophones, voir le film *Jack Paradise* (2004). Pour une compréhension approfondie de l'expérience chinoise au Québec, et même dans le reste du Canada, la grande *Trilogie des dragons* de Robert Lepage (1985).

En ce qui concerne les relations ethniques, même si les tensions n'ont jamais été marquées et que divers liens ont existé, l'isolement respectif de la population francophone et des nouveaux arrivants dans des quartiers relativement séparés a été la norme. Avec les minorités « racisées », dont les Noirs ou les Chinois, ce manque de contacts était renforcé par des pratiques ségrégatives alors considérées comme naturelles, étant donné la prétendue « supériorité de la race blanche » et la nécessité de préserver la pureté de son héritage. Le choix de l'anglais comme langue d'usage, et à plus long terme comme langue maternelle, par une forte majorité des immigrants jusqu'à la fin des années 1970 était un facteur supplémentaire d'aliénation face à la communauté francophone, même si ce choix ne supposait pas une assimilation culturelle à la minorité anglophone. Les Canadiens français vont longtemps percevoir l'immigration comme étroitement liée à leur minorisation dans l'ensemble du Canada. Par ailleurs, le gouvernement fédéral n'ayant jamais particulièrement favorisé l'immigration de francophones dans le reste du pays, l'essentiel de l'exode rural des francophones au xix^e siècle s'est effectué vers les industries de la Nouvelle-Angleterre.

Après la Seconde Guerre mondiale, les vagues d'immigration en provenance de l'Europe du Sud domineront avec des contingents très élevés. On évalue en effet qu'entre 1946 et 1975, quelque 83 315 Italiens, 18 735 Portugais et 26 120 Grecs se joignent à la population québécoise (Statistique Canada, 1981, cité dans Mathieu et Lacoursière, 1991). Les niveaux d'immigration

seront sensiblement similaires à ceux que nous connaissons aujourd'hui (par exemple, 46 033 en 1951 et 55 070 en 1957), contrairement à ce que laisse entendre un certain discours sur l'« arrivée massive récente » d'immigrants. Encore plus que les immigrants du passé, ces nouveaux venus, qui s'engagent dans un processus de mobilité sociale au sein d'une société qui connaît une croissance économique significative, auront tendance à adopter l'anglais, qui domine alors le marché du travail, plutôt que le français. C'est tout particulièrement le cas des Italiens qui, malgré leur insertion dans des quartiers francophones et leurs liens souvent étroits avec les Canadiens français, seront à l'avant-scène de la lutte contre la scolarisation en français dans les années 1970 (voir le chapitre 4). Ces vagues migratoires seront également les dernières à marquer significativement le territoire montréalais par l'établissement de quartiers monoethniques à forte composante culturelle, comme la Petite Italie, le quartier grec, dans Parc-Extension, ainsi que l'enclave portugaise autour des rues Duluth et de Bullion, caractérisée par ses maisons peintes de couleurs vives et inspirées du pays d'origine. En effet, comme on le verra dans la prochaine section, en raison de la diversification de l'immigration des trente dernières années, les quartiers de première réception, tout comme bien des quartiers ethniques traditionnels, sont aujourd'hui habités par des immigrants d'origines très variées.

ENCADRÉ 1.9 Pour aller plus loin...

Pour comparer la situation de la communauté italienne, au début du siècle et vers les années 1970, on peut visionner deux excellents films de Paul Tana, *La Sarrasine* (1992) et *Caffè Italia* (1985).

1.1.4 1960 : vers une nouvelle dynamique

À partir des années 1960, deux phénomènes, que nous approfondirons à la section suivante sur les politiques d'immigration, vont changer radicalement la nature des flux migratoires au Québec. Il s'agit d'une part, à l'échelle du Canada, de l'adoption en 1967 d'une politique de sélection des immigrants non discriminatoire, sur le plan des origines ethniques, qui remplace l'ancien système, qui

accordait la préférence à des pays « privilégiés », essentiellement européens. Le Canada va aussi adopter une grille de sélection des travailleurs (indépendants) axée sur des critères favorisant l'intégration économique, tels que la scolarité, les qualifications professionnelles et la connaissance des langues officielles du Canada. Cette politique induira une présence beaucoup plus marquée de groupes originaires d'autres continents que l'Europe ou l'Amérique du Nord. D'autre part, dans le cas du Québec, l'acquisition de nouveaux pouvoirs en matière d'immigration et l'adoption d'une politique qui privilégie les immigrants ayant une connaissance du français vont faire en sorte que les flux migratoires, à partir de 1978, viendront de plus en plus de pays francophones, francophiles ou ayant des liens particuliers avec la culture et la langue françaises (MCCI, 1990a). Notons à cet égard l'importante migration provenant d'Haïti (quelque 60 000 personnes ces cinquante dernières années), qui commence dans les années 1960 avec les élites fuyant la dictature de François Duvalier, pour s'intensifier dans les années 1980 avec la venue de personnes moins instruites et parlant davantage le créole (Ville de Montréal, 2010) et enfin connaître une légère résurgence d'immigrants scolarisés à la suite du tremblement de terre de 2012.

Tout comme les Irlandais, dont la présence avait suscité une remise en question de la congruence entre religion et langue au Québec, les Haïtiens contribueront fortement à une redéfinition des liens étroits entre francophonie et culture canadienne-française. Malgré la discrimination dont seront victimes plusieurs immigrants et leurs enfants (voir le chapitre 7), la communauté haïtienne s'insérera en effet d'emblée dans l'espace culturel, médiatique et artistique francophone. Plusieurs de ses membres sont aujourd'hui des représentants incontournables de la culture québécoise moderne, dont Michaëlle Jean, journaliste, première gouverneure générale noire du Canada et secrétaire générale actuelle de l'Organisation internationale de la francophonie, Dany Laferrière, écrivain et premier Québécois membre de l'Académie française, et des artistes comme Anthony Kavanagh.

ENCADRÉ 1.10**Pour aller plus loin...**

Pour mieux connaître les communautés noires, on peut consulter le livre d'Arnaud Bessière intitulé *La contribution des Noirs au Québec: quatre siècles d'une histoire partagée*, publié aux Publications du Québec en 2012, qui contient des activités pédagogiques pour tous les ordres d'enseignement.

L'immigration des *boat people* originaires du Cambodge, du Laos et du Vietnam — l'Indochine colonisée par la France à la fin du XIX^e siècle — fuyant le génocide qui avait cours dans cette région dans les années 1970 (quelque 1 400 immigrants entre 1950 et 1974), a également contribué à l'intégration des populations immigrantes dans les institutions francophones (Dorais et Richard, 2007). Cependant, les conditions extrêmement difficiles vécues par ces personnes ainsi que leur orientation plus marquée vers des professions dans les domaines de la santé et des sciences ont fait en sorte que leur présence dans la sphère publique a été plus limitée.

ENCADRÉ 1.11**Pour aller plus loin...**

Pour comprendre l'expérience de ces réfugiés, nous suggérons de faire lire aux élèves le roman extrêmement touchant et accessible de Kim Thúy intitulé *Ru* (2009). Un peu plus hermétique, mais fascinant pour saisir la dynamique de la transformation culturelle au fil des ans, le roman *L'énigme du retour* (2009) de Dany Laferrière s'impose.

Durant cette période, le Québec recevra également beaucoup d'immigrants originaires de l'Amérique latine, du monde arabe (d'abord le Liban, puis plus récemment le Maghreb) et de l'Europe de l'Est (entre autres de la Roumanie), trois grandes régions où la langue française jouit d'un certain statut. Il accueillera également des ressortissants d'autres régions, tels que les immigrants chinois, qui ont figuré parmi les pays source les plus importants des deux dernières décennies et, plus récemment, ceux du sous-continent indien. Ces flux migratoires sont souvent influencés par des événements nationaux ou

internationaux, ou par un désir de mobilité sociale chez des personnes largement qualifiées qui ne trouvent pas toujours d'emploi dans leur pays d'origine ou qui considèrent que les perspectives d'avenir y sont minces.

Quelles que soient leur origine et leurs caractéristiques linguistiques, les liens entre ces nouveaux arrivants et la population francophone d'implantation ancienne sont aussi devenus beaucoup plus étroits en raison de l'engagement du gouvernement québécois en matière d'intégration (décrit à la section 3 de ce chapitre) et tout particulièrement de l'adoption de la loi 101 (RLRQ c. C-11) en 1977 et de ses impacts en éducation. Ces développements ont fait en sorte que la communauté francophone est aujourd'hui le principal groupe d'accueil des immigrants — un rôle qu'assumait traditionnellement la communauté anglophone — et doit apprendre à partager avec eux l'ensemble de ses institutions.

1.2 L'immigration et la diversité ethnoculturelle aujourd'hui

1.2.1 Les objectifs de la politique d'immigration

Depuis près de cinquante ans, les gouvernements successifs qu'a connus le Québec se sont engagés dans une série d'accords avec le gouvernement fédéral afin d'assumer l'essentiel de la sélection des nouveaux arrivants qui s'installent sur le territoire québécois. Ainsi, en 1978, l'Accord Couture-Cullen a donné au Québec ses premiers pouvoirs importants en cette matière, alors que l'Accord Gagnon-Tremblay-McDougall, en 1990, a consacré son rôle prépondérant dans le choix des immigrants de la composante économique, les seuls qui sont véritablement sélectionnés. Cette entente a aussi accru le rôle du Québec auprès des immigrants des autres catégories (les familles et les réfugiés) et lui a assuré la responsabilité exclusive de l'intégration socioéconomique, linguistique et culturelle des nouveaux arrivants. Le gouvernement québécois a aussi précisé les grandes orientations de sa politique de sélection et d'intégration des immigrants et a maintenu un engagement soutenu dans ce domaine, qui fait l'objet de consultations régulières (sur une base triennale) auprès de l'ensemble des institutions et des personnes concernées par ces enjeux (Gagné et Chamberland, 1999; Mc Andrew et Arcand, 2013).

Pourquoi donc, malgré les préjugés et les résistances qui se manifestent parfois, avons-nous besoin d'immigrants? Quatre motifs sont précisés dans la politique québécoise: démographique, économique, linguistique et humanitaire (MCCI, 1990a; MICC, 2013).

Tout d'abord, sans être une panacée, le maintien de niveaux d'immigration relativement élevés permet de compenser certains des problèmes engendrés par le vieillissement de la population et le déficit démographique. En effet, la population des personnes actives sur le marché du travail au Québec, soit les 25 à 65 ans, sera de plus en plus réduite et aura de la difficulté à soutenir la proportion grandissante des personnes à la retraite. Bien qu'à moyen terme les immigrantes finissent par avoir sensiblement le même nombre d'enfants que les femmes natives du Québec, l'avantage de l'immigration réside surtout dans la très forte représentation de personnes jeunes et en âge de travailler, de produire des richesses et de payer des impôts.

L'immigration contribue aussi au développement économique, malgré la perception assez répandue voulant que les immigrants soient des « voleurs de jobs ». La recherche tend à démontrer au contraire que l'immigration permet au pays hôte de combler certaines pénuries de main-d'œuvre sur le marché du travail, de bénéficier des compétences de personnes qui ont été formées à l'étranger et de dynamiser la création d'emploi en accueillant des entrepreneurs et des investisseurs.

La sélection d'immigrants qui connaissent le français à leur arrivée ainsi que la francisation à plus long terme des enfants de familles dont la langue d'usage est autre peuvent aussi contribuer au maintien de la masse critique de francophones dans l'ensemble de la population québécoise et canadienne. Cet objectif quantitatif est important pour assurer la pérennité d'un ensemble d'institutions et de services, tant fédéraux que provinciaux, qui sont garants de la vitalité de la culture française au Canada et en Amérique du Nord.

Enfin, il faut rappeler que plus de 16 millions de personnes dans le monde sont actuellement déplacées de leur pays d'origine et que l'immense majorité d'entre elles sont accueillies par des pays frontaliers également en développement. Le Québec, une des sociétés les plus favorisées du monde, a donc le devoir de recevoir certaines de ces personnes qui vivent des situations de crise humanitaire, même si elles ne répondent pas de façon étroite aux priorités retenues pour les autres catégories d'immigrants. De plus, l'apport de personnes réfugiées au développement économique, social, culturel et politique de notre société est souvent significatif, comme

en témoigne notre histoire. Mentionnons par exemple Ludmilla Chiriaeff, qui a fondé Les Grands Ballets canadiens en 1957, Hans Selye, le fondateur de l'Institut de médecine et chirurgie expérimentale de l'Université de Montréal, qui a consacré ses recherches au stress de 1945 à 1976, ou encore le chanteur Corneille, qui a sensibilisé toute une génération de jeunes Québécois à l'impact des génocides.

La politique de planification des niveaux d'immigration, établie par le gouvernement du Québec, vise à fixer le nombre approximatif d'immigrants dont la province a besoin chaque année. Elle repose sur un équilibre de ces quatre objectifs (démographique, économique, linguistique et humanitaire), dont la poursuite exclusive et poussée à l'extrême de chacun pourrait remettre les trois autres en question. Par exemple, la sélection d'immigrants uniquement francophones priverait le Québec de l'apport économique d'investisseurs anglophones ou allophones (qui n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle). De même, vouloir régler entièrement le problème du vieillissement de la population par l'immigration exigerait un nombre d'immigrants très élevé et une sélection limitée et incompatible avec les objectifs économique et linguistique.

1.2.2 Les catégories d'immigration

Cet équilibre se reflète aussi dans les catégories d'immigration, qui sont les mêmes que celles du gouvernement fédéral, même si celui-ci n'exerce pas sa juridiction de manière similaire sur chacune d'elles. Les immigrants de la composante économique, qui représentent près de 70 % du mouvement entre 2009 et 2013 (MIDI, 2014a), sont sélectionnés exclusivement par le Québec en fonction de leurs chances de s'établir et de s'intégrer avec succès dans leur pays d'accueil. Le profil de scolarisation de ce groupe est supérieur à la moyenne (des immigrants et des natifs), la présence d'immigrants connaissant le français y atteint 68,6 % et le projet migratoire y est davantage planifié et ciblé en faveur du Québec (MIDI, 2014a). Les enfants de ces immigrants, même s'ils ont souvent des besoins liés à l'apprentissage de la langue ou à l'adaptation à un nouveau pays, ont généralement un profil et un cheminement scolaires favorables (voir le chapitre 2).

En ce qui concerne les immigrants de la catégorie du « regroupement familial », qui représentent à peu près 20 % du mouvement (MIDI, 2014a), même s'ils sont rencontrés à l'étranger par des agents d'immigration du Québec, ils ne sont pas sélectionnés au sens strict, mais

admis s'ils répondent à la définition relativement étroite du concept de famille du gouvernement fédéral, qui correspond à la famille nucléaire (MICC, 1990a). Il s'agira par exemple du ou de la fiancé(e), de l'époux/épouse ou des enfants, s'ils n'accompagnent pas le requérant principal, ou encore des mères et des pères âgés ou des frères et sœurs mineurs ou orphelins. Cette catégorie, qui assure une meilleure rétention des demandeurs principaux, a des caractéristiques assez similaires mais légèrement moins favorables que l'immigration sélectionnée. Le contact le plus fréquent des intervenants scolaires avec ce type d'immigrants passe par la grand-mère âgée, souvent exclusivement allophone, qui s'occupe de l'enfant pendant que les deux parents sont au travail (Mc Andrew, 2001).

La dernière catégorie, celle des réfugiés (près de 9 % du mouvement, MIDI, 2014a), présente des cas de figure variés. Certaines personnes peuvent être reconnues comme telles à l'étranger et par le Canada⁵ en vertu de la Convention de Genève (ONU, 1951), essentiellement pour des motifs de persécution politique. Cependant, ceux qui ont l'intention de s'installer au Québec peuvent être ciblés par les autorités, qui vont privilégier les personnes connaissant déjà le français ou qui présentent des caractéristiques répondant aux besoins du Québec. Un autre cas de figure est celui des personnes qui demandent le statut de réfugié une fois qu'elles sont arrivées sur le territoire québécois, ce qui peut constituer, pour certains demandeurs d'asile, une stratégie de contournement du processus normal de sélection. Quoi qu'il en soit, environ la moitié de ces demandeurs voient leur statut de réfugié reconnu par le gouvernement fédéral, souvent après une période d'attente assez longue. Certains subissent des déportations qui font souvent l'objet des manchettes et d'une opposition de la part de la population locale, alors que d'autres voient leur statut régularisé pour des motifs humanitaires ou parce que leur processus d'intégration est bien enclenché.

Le profil socioéconomique des réfugiés est très diversifié, mais généralement inférieur à la moyenne des immigrants et des natifs. La présence de francophones varie selon les aléas de la politique internationale, et le projet migratoire est peu planifié et peu ciblé spécifiquement en faveur du Québec. Les enfants de ce groupe, qui ont parfois connu une scolarisation perturbée et qui ont vécu des événements traumatisants, font souvent partie de la clientèle à risque, sous-scolarisée et ayant des

besoins importants au sein du système scolaire (voir le chapitre 16). Les enfants des demandeurs du statut de réfugié sont particulièrement vulnérables, en raison de la précarité de leur situation familiale, leurs parents n'ayant pas accès à la plupart des services d'intégration (dont la francisation).

ENCADRÉ 1.12

Pour aller plus loin...

Pour comprendre le profil spécifique et les difficultés auxquelles sont confrontés les réfugiés, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde, visionner les films *Clandestins* (1997) de Denis Chouinard et *Life in Paradise* (2013) de Roman Vital. Pour des informations factuelles et des ressources didactiques à utiliser en classe, on peut aussi se référer au site *Histoires de vie Montréal* (www.lifestoriesmontreal.ca/fr/) et plus spécifiquement au guide pédagogique *Nous sommes ici* qu'a produit le comité éducation de cet organisme.

1.2.3 Les caractéristiques de l'immigration récente

Au-delà des différences générées par les statuts d'immigration, les flux migratoires des dix dernières années au Québec, qui s'élèvent en moyenne à environ 50 000 immigrants par année, sont également caractérisés par leur grande diversité. Ainsi, le nombre de pays d'origine des immigrants est en croissance alors que les cinq plus importants — la Chine, la France, l'Algérie, Haïti et le Maroc en 2013 — ne comptent que pour 38,9 % de l'ensemble des nouveaux arrivants (MIDI, 2014b) (voir le tableau 1.1). La proportion d'immigrants provenant d'autres pays que l'Europe ou l'Amérique du Nord s'élève aujourd'hui à plus de 80 %, ce qui fait que les origines linguistiques et les cultures présentes au Québec sont extrêmement diversifiées. Cependant, la proportion d'immigrants qui connaissent déjà le français ou qui l'ont comme langue maternelle (respectivement 57,4 % et 18,9 % en 2013) n'a cessé de croître, ces dix dernières années (MIDI, 2014b). De plus, la mondialisation fait en sorte que plusieurs immigrants originaires de pays en émergence ou en développement, fortement scolarisés et urbanisés dans leur société d'origine, sont déjà acculturés à bien des éléments de la culture moderne cosmopolite.

5. Résultant d'un traité international, cette reconnaissance est en effet la prérogative d'un État souverain, le Québec ne peut donc intervenir d'aucune manière à cet égard.

TABEAU 1.1
Les 10 principaux pays d'origine des immigrants
admis au Québec entre 2009 et 2013

• Chine	• Colombie
• Algérie	• Cameroun
• Maroc	• Iran
• France	• Égypte
• Haïti	• Liban

Source: MIDI, 2014b.

Sous l'impact de l'augmentation des nouveaux flux migratoires, on note aussi une présence accrue des religions autres que judéo-chrétiennes (voir le chapitre 12). Ainsi, de 1991 à 2011, la proportion de Québécois se déclarant de religion musulmane est passée de moins de 1% à un peu plus de 3% de la population, et ceux de religions bouddhiste, hindoue ou sikhe, qui comptent toujours pour moins de 1%, ont également connu une augmentation significative (Statistique Canada, 2011a). Cependant, la majorité de la population immigrée au Québec se déclare de confession chrétienne. De plus, la vitalité de plusieurs lieux de culte catholiques, traditionnellement associés aux francophones d'implantation ancienne aujourd'hui largement sécularisés, repose largement sur la présence de ces immigrants d'origines variées.

La population qui immigré au Québec se caractérise aussi par une certaine bipolarisation en ce qui concerne le niveau d'éducation et l'emploi projeté, bien que de nombreux immigrants connaissent une mobilité socio-économique descendante à la suite de leur migration. Ainsi, la proportion d'immigrants détenant un diplôme universitaire est de 37,1% alors qu'elle n'est que de 20,5% dans la population québécoise totale âgée de 25 à 64 ans. À l'inverse, il y a aussi plus de personnes qui n'ont qu'une scolarité primaire parmi les immigrants que chez les natifs (Institut de la statistique du Québec, 2014a).

Enfin, les immigrants récents sont plus diversifiés que les cohortes plus anciennes en ce qui concerne leurs choix résidentiels. D'une part, sous l'effet de la politique de régionalisation et de leur connaissance accrue du français, de plus en plus de nouveaux arrivants s'installent en dehors de Montréal, même si leur concentration dans cette ville continue d'être élevée (70,6%, de 2009 à 2013). Plusieurs choisissent plutôt sa banlieue immédiate et plus lointaine (Laval, 5,8%; Montérégie, 8,4%) ainsi que d'autres régions (la Capitale nationale, 4,9%; l'Outaouais, 2,8%) (MIDI, 2014a). D'autre part, même à Montréal, la ségrégation

résidentielle est beaucoup moins marquée aujourd'hui qu'il y a trente ans, entre autres en raison du nombre accru de groupes ethniques et de la propension de l'immigration qui connaît le français à s'installer dans des quartiers traditionnellement francophones. La plupart des quartiers sont en effet multiethniques, et la division historique entre les francophones à l'est, les anglophones à l'ouest et les immigrants au milieu, le long du boulevard Saint-Laurent, s'est estompée au fil du temps.

1.2.4 L'état actuel de la diversité ethnoculturelle, linguistique et « raciale » au Québec

La composition ethnoculturelle, linguistique et « raciale » de la population québécoise est le produit de l'ensemble de notre histoire, même si les flux migratoires des vingt dernières années y ont contribué significativement. Le tableau 1.2 montre d'abord que le Québec d'aujourd'hui se caractérise par la complexité des origines rapportées par ses citoyens. Plusieurs en effet, et cela tout particulièrement au sein de la majorité francophone, préfèrent se déclarer d'origine canadienne (42,6%). Les répondants qui se réclament d'origines multiples (28%) sont également plus nombreux que ceux qui se disent uniquement d'une autre origine que française, britannique ou autochtone (15,7%). Les personnes qui se déclarent uniquement d'origine française continuent de représenter une proportion appréciable de la population (10,5%), surtout si l'on tient compte du fait que l'origine canadienne unique est également fortement composée de tels répondants, alors que celles qui sont uniquement d'origine britannique ou autochtone présentent des pourcentages très faibles. Ce tableau montre aussi que le métissage de la population québécoise est significatif et de plus en plus rapporté par les répondants, même s'il s'agit d'un phénomène à géométrie variable selon les groupes, les régions et les générations.

Parmi les origines autres les plus fréquentes, comme on pouvait s'y attendre en fonction de l'histoire des vagues migratoires, figurent les origines européenne occidentale, européenne orientale, sud-européenne, asiatique de l'Est et du Sud-Est et sud-asiatique (Statistique Canada, 2011b). Cependant, le fait de rapporter une origine ethnique n'implique pas que la personne ait conservé l'ensemble des caractéristiques culturelles associées à sa culture d'origine et (ou) qu'elle participe de manière significative à la vie de sa communauté ethnique et à ses institutions.

TABEAU 1.2
L'origine ethnique rapportée par la population québécoise, 2011

Origine ethnique	Pourcentage
Canadienne uniquement	42,6
Française uniquement	10,5
Britannique uniquement	1,9
Autochtone uniquement	1,2
Autre uniquement	15,7
Origines multiples	28

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011.

Lorsqu'on aborde la diversité à partir des caractéristiques linguistiques, l'importance du français saute aux yeux, malgré les niveaux d'immigration que nous avons connus ces trente dernières années et peut-être aussi en raison des caractéristiques des flux migratoires récents. Ainsi, au tableau 1.3, 78,1% de la population québécoise se déclarent uniquement de langue maternelle française, une proportion qui monte à 80% en ce qui concerne la langue d'usage. De plus, si la proportion de personnes de langue maternelle autre est relativement importante (12,3%), on voit clairement que sur le plan de la langue d'usage, celles-ci font un transfert vers le français ou l'anglais, même si la proportion de locuteurs de langue anglaise demeure sous les 10%. Les réponses multiples, en ce qui concerne la langue maternelle, sont peu fréquentes mais un peu plus importantes quant à la langue d'usage.

TABEAU 1.3
Répartition de la population selon la langue maternelle et la langue d'usage, 2011

	Langue maternelle (%)	Langue d'usage (%)
Français uniquement	78,1	80
Anglais uniquement	7,7	9,8
Autre uniquement	12,3	7
Réponses multiples	2	3,2

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011.

Rappelons toutefois que ces données concernent les personnes de 15 ans et plus, alors que, selon diverses études, les pratiques multilingues seraient particulièrement marquées chez les jeunes de moins de 35 ans (Pagé et Lamarre, 2010). Il est aussi important de garder à l'esprit que les termes allophone et immigré ne sont pas synonymes. Ainsi, près de 30% des personnes qui déclarent une autre langue que le français ou l'anglais comme langue maternelle sont nées au Canada. Et à l'inverse, près de un Québécois sur cinq né à l'étranger a le français comme langue maternelle (Statistique Canada, 2011c).

La population québécoise est aussi diversifiée en fonction de son appartenance ou non à une minorité dite « visible ». En effet, s'il existe aujourd'hui un large consensus quant à la construction sociale de la « race », qui n'existe pas sur le plan biologique, le « racisme » existe bel et bien, et ses effets sur le plan sociologique sont avérés (voir le chapitre 7). Le gouvernement canadien a défini les minorités « visibles » en 1986 dans la première version de sa *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (L.C. 1995, ch. 44) comme « les personnes autres qu'autochtones qui ne sont pas de race blanche et qui n'ont pas la peau blanche ». Plusieurs catégories de minorités visibles ont été créées par Statistique Canada et renvoient, de manière un peu disparate, parfois à la couleur de la peau et parfois à l'origine ethnique, nationale ou continentale, par exemple : noire, arabe, asiatique du Sud, latino-américaine... Malgré les nombreuses critiques adressées à l'endroit d'une telle définition, elle est utilisée dans le recensement canadien depuis 1996 et sert de base à nombre de programmes gouvernementaux d'accès à l'emploi ou à différents services (Potvin, 2005). De plus, le concept rend bien compte du fait que si, à la deuxième ou à la troisième génération, les immigrants dont les phénotypes sont similaires à ceux de la population d'accueil peuvent faire le choix d'une assimilation à la majorité, ce n'est pas le cas des personnes dont la différence physique persiste au fil des générations (Mc Andrew, 2013) (voir le chapitre 7).

Selon le recensement de 2011, 850 235 Québécois, soit 11% de la population totale, font partie d'une minorité visible, essentiellement des communautés noire (28,7% de l'ensemble des minorités visibles), arabe (19,6%) et latino-américaine (13,7%) (MIDI, 2014c). Mais ici encore, il faut rappeler que ce concept n'est pas synonyme d'immigrant (30% de ces personnes sont nées au Canada) ni d'allophone (43,2% des personnes appartenant à la minorité noire sont de langue maternelle française, et c'est le cas également de 17,9% des personnes de la minorité

arabe). Par exemple, plusieurs personnalités connues sont francophones, non-immigrantes et issues de la minorité visible « noire », comme le musicien Gregory Charles, le hockeyeur Georges Laraque, qui a joué pour les Canadiens de Montréal, et le joueur étoile de l'Impact Patrice Bernier. Pensons aussi à Sugar Sammy, humoriste appartenant à la catégorie de minorité « asiatique du Sud », qui est trilingue et lui aussi né au Québec.

1.3 L'intégration et la reconnaissance du pluralisme : grands encadrements et principaux défis

1.3.1 Les origines

Pendant longtemps la société québécoise n'a pas défini de cadre permettant de baliser l'accueil des nouveaux arrivants et le vivre-ensemble au sein d'une société pluraliste. Ainsi, la plupart des immigrants des vagues migratoires décrites arrivés avant la fin des années 1970 se sont insérés tant bien que mal au Québec grâce à un marché de l'emploi relativement favorable, à plusieurs initiatives de la société civile et surtout à leur accueil au sein des institutions de la minorité anglophone qui avait tout intérêt à assurer son dynamisme. En effet, la communauté francophone d'implantation ancienne était moins ouverte à l'égard des nouveaux arrivants, car elle bénéficiait alors d'un taux de natalité extrêmement élevé et a longtemps été mobilisée autour de la protection de sa culture traditionnelle et de son homogénéité (Emomgo et White, 2014; Helly, 1996; MCCI, 1990a).

Dans les années 1970, sous l'effet du déficit démographique appréhendé, mais aussi de la modernisation de la société québécoise en pleine « Révolution tranquille », les politiciens, décideurs et faiseurs d'opinion ont voulu faire de la communauté majoritaire le groupe d'accueil des nouveaux arrivants en prenant davantage en charge leur sélection. Dans un premier temps, l'objectif principal a été l'intégration linguistique des nouveaux arrivants, entre autres par la mise sur pied, à partir de 1970, des Centres d'orientation et de formation des immigrants, les COFI (Gouvernement du Québec, 1977; Plourde, 1988). La Charte de la langue française (RLRQ c. C-11), communément appelée la loi 101, adoptée en 1977, ne visait

toutefois pas spécifiquement les immigrants ou leurs descendants, sauf son volet scolaire (voir le chapitre 2). Son objectif était de faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce, des affaires et de la vie publique au Québec. Cependant, en soutenant la promotion des francophones dans diverses entreprises et en assurant que l'affichage au Québec, et surtout à Montréal, reflète le caractère central du français au Québec, cette loi a eu un impact significatif sur les attitudes et les pratiques linguistiques des immigrants (Conseil de la langue française, 1987a, 1987b; Mc Andrew, 2001, 2002; Pagé et Lamarre, 2010).

Dès 1978, le gouvernement a amorcé une réflexion sur les conditions du vivre-ensemble dans un Québec pluraliste en publiant *La politique du développement culturel* (Gouvernement du Québec, 1978), suivie en 1981 par un plan d'action intitulé de manière révélatrice *Autant de façons d'être Québécois* (MCCI, 1981). Ces deux documents tentaient de définir une position spécifique sur la place de la diversité au sein de la société et de l'identité québécoises, largement en réponse à la politique du multiculturalisme promulguée en 1970 par le gouvernement fédéral, et dont le statut a été fortement rehaussé par son intégration comme principe interprétatif dans la Constitution canadienne de 1982 (Mc Andrew, Juteau et Pietrantonio, 1996). La principale différence entre l'interculturalisme et le multiculturalisme résidait dans la place plus ou moins centrale accordée à une culture majoritaire comme pôle d'intégration des autres cultures. Le multiculturalisme, souvent décrit comme une mosaïque, prétendait n'accorder aucun statut particulier aux deux cultures fondatrices, même si leurs langues, le français et l'anglais, devaient constituer la base de la participation civique et de la communication entre les citoyens. L'interculturalisme utilisait plutôt la métaphore de l'arbre, avec des racines autochtones, un tronc canadien-français, quelques branches majeures pour les anglophones et les communautés culturelles d'implantation plus ancienne, et enfin de multiples branches secondaires illustrant les communautés plus récentes ou celles qui allaient s'ajouter dans le futur (Emomgo et White, 2014; Mc Andrew, 2001).

Ces approches comportaient l'une et l'autre des limites. Le multiculturalisme des années 1970 et 1980 a souvent été dénoncé comme folklorisant les cultures et les isolant les unes des autres, alors que l'interculturalisme, dans sa version des années 1980, a été critiqué pour la hiérarchie qu'il établissait entre les groupes selon l'ancienneté de leur implantation, ainsi que pour sa vision statique des cultures,

présentées comme homogènes, avec des frontières rigides et clairement définies (Mc Andrew, 2001, 2010).

1.3.2 L'Énoncé de politique de 1990 et ses incidences à l'école

Avec l'Énoncé de politique de 1990 intitulé *Au Québec pour bâtir ensemble* (MCCI, 1990a), le gouvernement québécois propose une version alternative de l'interculturalisme. Tout en reconnaissant le rôle historique des institutions de la communauté canadienne-française dans le développement de l'identité québécoise, l'énoncé fait valoir que les Québécois de toutes origines bénéficient des mêmes droits de choisir et de maintenir leurs identités et leurs appartenances culturelles, tout en étant soumis aux mêmes limites liées au respect du cadre démocratique. L'existence des identités multiples et du métissage entre groupes culturels y est aussi davantage mise en valeur. De plus, le document, qui préconise l'obtention de nouveaux pouvoirs importants en matière de sélection et d'intégration des immigrants, obtenus par la suite grâce à l'Accord Gagnon-Tremblay-McDougall (voir la section précédente), propose un cadre beaucoup plus général sur l'intégration et les rapports intergroupes, trop souvent abordés sous l'angle de leurs seules dimensions culturelles (Mc Andrew, 2001, 2010; MCCI, 1990a, 1990b)⁶.

L'intégration y est définie comme un processus d'adaptation réciproque, à long terme et multidimensionnel. On reconnaît donc que si l'immigrant doit changer, c'est aussi le cas de la société d'accueil et de ses institutions, et on met en garde contre le fait d'avoir des attentes trop élevées, entre autres envers la première génération, par exemple en ce qui concerne la transformation de l'identité culturelle, qui est un processus complexe. Finalement, on rappelle que si les dimensions économique, linguistique et sociale de l'intégration sont interreliées, les succès dans l'une de ces dimensions ne permettent pas de combler les lacunes dans les autres. Par exemple, il est essentiel que les immigrants aient un emploi et maîtrisent la langue

française, mais s'ils sont continuellement victimes de stéréotypes et de préjugés dans la société ou dans les médias, on ne saurait parler d'intégration. Trois autres caractéristiques de l'intégration sont aussi énoncées, soit le fait que celle-ci est « distincte de l'assimilation », que « la maîtrise de la langue d'accueil y joue un rôle central » et qu'elle n'est achevée que « lorsque l'immigrant ou ses descendants participent pleinement à la société d'accueil et ont développé un sentiment d'appartenance à son égard » (MCCI, 1990a, p. 50-53). À ce titre, on rappelle qu'avec le temps l'immigrant et (ou) ses enfants développeront une nouvelle culture et une nouvelle identité composite largement influencée par leur nouvelle vie, mais où des éléments de la culture et de l'identité d'origine sont souvent préservés. De plus, ce n'est pas la conformité culturelle qui définit l'intégration, mais la capacité de participer à la société d'accueil, y compris à sa transformation, et l'engagement à son égard (Mc Andrew, 2001, 2010).

Lorsqu'on applique ces caractéristiques au mandat de l'école, ce qui devrait intéresser particulièrement les futurs enseignants, on voit toute l'importance de l'adaptation des pratiques pédagogiques en classe aux besoins des élèves issus de l'immigration et de l'établissement d'objectifs qui correspondent au degré d'avancement de leur processus d'intégration (MEQ, 1998). Ainsi, on ne fixera pas les mêmes objectifs d'apprentissage à un élève nouvel arrivant, qui vit encore de nombreux chocs culturels, qu'à un jeune de deuxième génération, déjà largement acculturé à la société québécoise. De plus, il est essentiel de ne pas se limiter à soutenir l'apprentissage et la maîtrise du français chez les nouveaux arrivants, mais aussi leur intégration sociale, leur développement identitaire harmonieux ainsi que leur participation aux activités de l'école (Mc Andrew, 2001).

L'énoncé de politique présente également un « contrat moral » reposant sur trois principes qui définissent la société québécoise et qui font consensus, soit :

- une société dont la langue commune de la vie publique est le français;
- une société démocratique dont la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées;
- une société pluraliste et ouverte aux apports multiples dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire (MCCI, 1990a, p. 16).

6. Bien qu'une nouvelle politique ait été lancée en mars 2016 (MIDI, 2016), ce document constitue encore aujourd'hui le cadre de référence le plus exhaustif sur les positionnements normatifs du gouvernement québécois en matière d'immigration et d'intégration. Le caractère novateur du nouvel énoncé touche en effet surtout la sélection des immigrants qui est appelée à changer, entre autres pour assurer une pré-sélection et une priorisation des candidatures afin de mieux arrimer le choix des immigrants aux besoins du marché du travail. Toutefois en ce qui concerne l'intégration et les relations interculturelles, les orientations sont sensiblement similaires même si de nouvelles mesures et actions sont proposées.

Le premier principe met davantage le poids de la responsabilité de l'apprentissage de la langue française sur les nouveaux arrivants, mais il suppose, pour la société d'accueil, d'offrir les services nécessaires à sa réalisation et aussi de bien distinguer les notions de statut du français comme langue commune de la vie publique et d'assimilation linguistique, qui impliquerait l'abandon des langues d'origine dans d'autres contextes liés à la vie privée ou communautaire (Mc Andrew, 2001, 2010). Ce principe rappelle qu'à l'école, les efforts doivent porter sur la connaissance du français et la promotion de son usage, mais que l'on doit respecter les choix linguistiques des jeunes en dehors de la classe (MEQ, 1998). De plus, l'objectif de promotion du français doit se faire en complémentarité avec la valorisation de la diversité linguistique qui constitue un atout pour le Québec (voir le chapitre 15).

Le deuxième principe, axé sur la participation, met davantage de pression sur la société d'accueil, où des phénomènes de discrimination et de ghettoïsation sont fréquents. Du point de vue scolaire (MEQ, 1998), il implique que l'école doit s'assurer que les élèves de toutes les origines bénéficient équitablement de l'ensemble des services éducatifs et connaissent une réelle égalité des chances. Le personnel doit donc être particulièrement sensible à tout comportement et à toute pratique qui auraient des effets discriminatoires, que ceux-ci émanent des enseignants, du curriculum explicite ou implicite, ou encore des élèves (Mc Andrew, 2001, 2010).

Quant au troisième principe, il définit les conditions du vivre-ensemble au Québec. Il se distingue de la vision plus rigide et plus inégalitaire du rapport entre les cultures qu'était celle des années 1980 (voir plus haut), mais également du multiculturalisme, par sa définition beaucoup plus claire du cadre démocratique et du rapprochement intercommunautaire balisant la reconnaissance du pluralisme au sein de la société. Mentionnons toutefois que la politique fédérale a connu depuis une évolution sensiblement similaire, entre autres à la suite des événements du 11 septembre 2001, et met aujourd'hui bien davantage l'accent sur l'identification des valeurs civiques qui unissent tous les Canadiens (Mc Andrew, 2010). De plus, sur le terrain, les pratiques générées par les deux politiques ont généralement été assez similaires (Mc Andrew et Arcand, 2013).

Ce troisième principe rappelle qu'à l'école le pluralisme est légitime et doit être valorisé dans le curriculum, les activités éducatives, les normes de fonctionnement

ainsi que les pratiques quotidiennes (MEQ, 1998). À plus long terme, l'école est aussi le creuset où, comme dans le passé, la culture québécoise sera redéfinie et enrichie par des apports multiples. Cette adaptation doit toutefois être balisée par deux limites. D'une part, l'école doit s'assurer que toutes ses pratiques soient compatibles avec les valeurs démocratiques définies par les chartes (égalité des sexes, statut des enfants, rejet de toute discrimination) (voir le chapitre 8). D'autre part, tout en respectant les besoins et les dynamiques identitaires spécifiques des enfants et des adolescents, on doit favoriser le plus possible leur participation à des activités communes génératrices de solidarité et d'engagement (Mc Andrew, 2001, 2010) (voir le chapitre 18).

1.4 Quelques éléments de bilan

Il est impossible de faire ici un bilan exhaustif des défis associés à l'intégration des immigrants et à la reconnaissance du pluralisme dans l'ensemble de la société québécoise. Cependant, il est essentiel de disposer d'un certain nombre d'éléments d'information sur la réalité vécue par plusieurs familles immigrantes, et même parfois par des familles issues de l'immigration d'implantation plus ancienne, car celle-ci aura un impact sur leurs enfants et donc sur les pratiques en classe.

1.4.1 L'accueil et l'intégration linguistique

Depuis trente ans, le Québec a développé significativement son expertise en matière d'accueil, notamment par l'entremise d'un partenariat avec de nombreux organismes communautaires qui interviennent dans l'accueil et l'intégration des immigrants, que les écoles ont tout intérêt aussi à associer à leurs efforts (MICC, 2008b). Il a aussi assuré une diversification des services d'apprentissage du français pour les immigrants adultes et une meilleure accessibilité à ces services. Ceux-ci rejoindraient aujourd'hui près de 80 % de la clientèle adulte potentielle (en excluant les immigrants qui connaissent déjà le français), alors que ce taux n'était que de 40 % en 1990. Cela n'indique toutefois pas que tous les immigrants qui le désirent ont accès à des services qui leur permettraient de maîtriser la langue française. En effet, les listes d'attente peuvent être longues, et le nombre d'heures accordé à cette formation est souvent insuffisant. En outre, plusieurs

immigrants allophones, particulièrement parmi les moins qualifiés, consacrent souvent beaucoup de temps à la recherche d'emploi ou au cumul de plusieurs emplois, ce qui les empêche de s'engager à court terme dans des cours de français.

Malgré ces obstacles, la connaissance du français est en nette progression à la fois chez les immigrants récents, étant donné la composition favorable des flux migratoires à cet égard, et au sein de la population allophone d'implantation plus ancienne. Ainsi, au recensement de 2011, 78,2 % des personnes de plus de 15 ans nées dans un autre pays ont déclaré pouvoir tenir une conversation en français, et ce pourcentage s'élève à 79 % chez les personnes arrivées depuis 2006 (MIDI, 2014c). Le pourcentage restant est constitué surtout de personnes arrivées avant les années 1970 et qui n'ont pas bénéficié de services d'apprentissage de la langue ou encore d'immigrants très récemment reçus qui n'ont pas encore pu s'y consacrer.

Les usages publics et privés de la langue sont aussi de plus en plus favorables au français. Ainsi, en 2011, alors que 52,4 % des allophones ont déclaré avoir le français comme langue d'usage à la maison plutôt que leur langue maternelle, cette proportion s'élève à 76,2 % pour les immigrants arrivés depuis 2001 (Statistique Canada, 2011c). Cela dit, les pratiques multilingues et la présence de l'anglais demeurent encore importantes, particulièrement sur le marché du travail et à Montréal. Cette réalité est associée, dans une certaine mesure, à la présence immigrante, mais surtout au rôle de l'anglais dans le contexte actuel de mondialisation.

1.4.2 Les relations ethnoculturelles et la reconnaissance de la réalité pluraliste

Dans ces domaines, malgré un progrès significatif au cours des cinquante dernières années, la plupart des acquis sont accompagnés de limites importantes qui se sont parfois accentuées, ces dix dernières années. Les attitudes favorables à l'immigration ont connu une progression notable depuis vingt ans (Côté, 2012; Jedwab, 2008a). On a toutefois noté des reculs à la suite de plusieurs controverses qui ont eu lieu autour de l'adaptation au pluralisme, notamment en 2007 et 2008 concernant les accommodements raisonnables et en 2014 quant à la proposition d'une charte de la laïcité (Potvin, [2010] 2^e éd. 2016, sous presse). Même si ces débats étaient susceptibles de contribuer à la clarification des pratiques légitimes et non légitimes dans une société démocratique, ils ont souvent donné lieu à

des dérapages xénophobes ou intolérants (Potvin, 2008a, b). Par ailleurs, les divers sondages d'opinion montrent que les Québécois ont une réticence plus grande à l'égard des musulmans et d'autres minorités visibles qu'à l'égard des immigrants d'origine européenne. Ils ont moins d'ouverture que leurs concitoyens du reste du Canada face à la reconnaissance du pluralisme dans l'espace public et doutent, dans une certaine mesure, de la contribution de l'immigration au caractère français du Québec, alors que la contribution économique de l'immigration est davantage perçue et reconnue. Les futurs enseignants et les enseignants en exercice peuvent cependant s'enorgueillir du fait qu'il existe d'importantes différences générationnelles sur ces enjeux. Les jeunes de moins de 35 ans se montrent nettement plus ouverts, et ce, même lorsqu'ils proviennent de milieux francophones ou largement homogènes.

Cela dit, la principale limite en matière de reconnaissance de la réalité pluraliste et de relations interculturelles réside dans le hiatus encore marqué entre Montréal et sa grande banlieue d'une part, et les régions plus homogènes d'autre part. Dans ces derniers milieux, la perception que l'on a des immigrants et de la diversité ethnoculturelle repose souvent essentiellement sur le traitement médiatique ou sur de courtes visites touristiques à Montréal peu susceptibles de contribuer à une connaissance approfondie. On voit ici toute l'importance du rôle de l'école, notamment pour favoriser les contacts accrus entre les jeunes issus de l'immigration et leurs pairs de milieux plus homogènes et, de façon plus générale, afin d'assurer l'éducation interculturelle de l'ensemble de la clientèle scolaire, qu'elle soit ou non exposée à l'immigration.

1.4.3 L'intégration socioéconomique

Plusieurs familles immigrantes vivent une situation socio-économique difficile, qu'elles aient été ou non fortement qualifiées à leur arrivée au pays (voir le chapitre 6). La recherche montre entre autres que les indicateurs de performance économique au sein de la population immigrée se sont détériorés, depuis vingt ans, notamment chez les minorités visibles. Ainsi, en 2011, le taux de chômage des immigrants reçus plus de cinq à dix ans auparavant s'élève à 11,1 % contre 7 % pour les natifs (Statistique Canada, 2011d), et parmi les minorités noire, arabe et sud-asiatique, il atteint même des seuils de 14,3 %, 14,1 % et 13,8 % (MIDI, 2014d, 2014^e, 2014f).

L'intégration économique prend également de plus en plus de temps à se réaliser. En effet, alors qu'on considérait « normal », dans les années 1980, que les familles immigrantes mettent une dizaine d'années avant de récupérer le statut qu'elles connaissaient dans leur société d'origine, souvent cet objectif n'est toujours pas atteint après quinze ou vingt ans au Québec. La réussite scolaire des enfants joue donc un rôle encore plus essentiel que par le passé dans la perception, par les parents, de l'échec ou de la réussite de leur projet migratoire.

Les causes des difficultés économiques que connaît l'immigration récente, qui sont plus marquées au Québec que dans le reste du Canada, sont multiples. On peut mentionner par exemple le contexte économique moins favorable des dernières années, par rapport à la croissance importante qui prévalait dans les années 1950 à 1970, ou encore la spécificité des flux migratoires que nous recevons. À cet effet, on peut se demander si, en privilégiant systématiquement les immigrants francophones, le gouvernement québécois ne sous-estime pas le degré de bilinguisme nécessaire à l'intégration au marché du travail, entre autres à Montréal. Cela dit, l'inadéquation des services et des interventions favorisant l'accès équitable à l'emploi pour les immigrants, ou l'existence d'une discrimination directe ou systémique largement documentée, joue aussi un rôle important à cet égard. Une étude québécoise utilisant la méthode du « testing » a en effet montré qu'à compétence égale, une personne d'origine « canadienne-française » a beaucoup plus de chances d'être embauchée ou même convoquée à une entrevue qu'une personne d'origine étrangère (CDPDJ, 2012a). La persistance des obstacles à la reconnaissance des acquis, notamment pour l'intégration dans les professions régies par des ordres professionnels, est aussi

grandement documentée, même si certains progrès sont à signaler à cet égard. En plus d'influencer la scolarité des enfants d'immigrants, ces divers obstacles peuvent aussi affecter la qualité des relations des parents issus de l'immigration avec l'école, qu'ils considéreront souvent comme la principale représentante d'une société d'accueil qui leur fait plus ou moins de place.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons présenté quelques rappels historiques sur l'immigration et les rapports ethniques au Québec, ainsi que des précisions quant à la diversité ethnoculturelle et l'immigration d'aujourd'hui, de même qu'aux grands encadrements en vigueur et aux principaux défis relatifs à l'intégration et à la reconnaissance du pluralisme. Bien que ces réalités soient complexes et demanderaient à être approfondies davantage, nous avons insisté sur les éléments les plus importants pour de futurs enseignants, soit ceux qui permettent de comprendre et de s'approprier le contexte historique et social qui balise le rôle des enseignants dans l'intégration des élèves issus de l'immigration et dans l'éducation interculturelle de l'ensemble des jeunes Québécois. Nous avons aussi proposé plusieurs pistes d'autoformation et d'activités pédagogiques à explorer en classe. Mais en bout de piste, comme on enseigne avec toute sa personnalité, ses valeurs et ses convictions, nous espérons que le chapitre aura aussi intéressé le futur enseignant en tant que citoyen du Québec et aura contribué à sa culture générale sur l'immigration et la diversité ethnoculturelle et à sa sensibilisation à l'égard de plusieurs enjeux dans ces domaines.

Activités et questions d'approfondissement

1. Donnez des exemples de l'apport de personnes ou de groupes issus de l'immigration à la « culture québécoise ».
2. Les politiques publiques tiennent-elles suffisamment compte des malaises ressentis par une partie de l'opinion publique à l'égard de l'immigration ?
3. Que devrait-on faire pour favoriser davantage la compréhension mutuelle et le rapprochement interculturel ?